



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 10 janvier 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Daniel Dumontier
- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Serge Brault
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 10 JANVIER 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget 2019) du 20 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Soirée d'humour
6. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2019
8. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Achat d'habits de combat
9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2018 payables en janvier 2019
 - b) Comptes à payer pour le mois de janvier 2019
 - c) Comptes payés durant le mois de décembre 2018
10. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ (2014-2018) (37 397.06\$)
 - b) Unimanix industries inc. (2 320.20\$)
 - c) CLD des Jardins-de-Napierville (2 568.73\$)
 - d) Le buffet du chef (3 897.65\$)
 - e) Telmatik (3 914.90\$)
 - f) Transport Alain Grégoire inc. (5 007.17\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- g) LavXel (9 836.11\$)
 - h) Équipements Stinson (Québec) inc. (14 733.31\$)
 - i) PG Solutions Inc. (24 047.04\$)
11. Permis d'exploitation de salles publiques
 12. Ministère des Transports : Permis d'intervention
 13. Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault
 14. Programme Emploi-Été 2019
 15. Demande de don ou commandite
 - a) Compétition d'athlète de force (CAAF)
 16. Contributions financières
 - a) Centre Sportif Régional Groupe DPJL
 - b) Service de transport adapté aux personnes handicapées
 17. Contribution financière: Croix-Rouge canadienne
 18. Hôtel de ville: Achat et installation d'un serveur
 19. Formation des comités
 20. Bibliothèque municipale: Peinture
 21. Bibliothèque municipale: Revêtement de sol
 22. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 23. Centre communautaire: Modification des tarifs
 24. Autorisation destruction de documents
 25. Varia
 26. Public: Période de questions
 27. Levée de l'assemblée

2019-01-001 **Adoption de** **l'ordre du jour**

Résolution #2019-01-001 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2019-01-002 **Adoption du** **procès-verbal de** **la séance**

Résolution #2019-01-002 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2018

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ordinaire du 6 décembre 2018

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2018.

ADOPTÉE

2019-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget 2019) du 20 décembre 2018

Résolution #2019-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget 2019) du 20 décembre 2018

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget 2019) tenue le 20 décembre 2018.

ADOPTÉE

2019-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018

Résolution #2019-01-004 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de janvier 2019.

2019-01-005 Service des loisirs: Soirée d'humour

Résolution #2019-01-005 : Service des loisirs: Soirée d'humour

CONSIDÉRANT QU'une soirée d'humour aura lieu le samedi 27 avril 2019 au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE pour cette soirée d'humour un spectacle sera présenté par les humoristes Mathieu Pepper et Guillaume Pineault;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense de 3 000\$ plus les taxes applicables pour le spectacle de la soirée d'humour du 27 avril prochain.

Il est également résolu qu'un montant de 1 724.63\$ soit payé à l'ordre du *Groupe Phaneuf inc.* représentant 50% des frais pour ledit spectacle.

Il est également résolu que le paiement final de 50% au montant de 1 724.63\$ à l'ordre du *Groupe Phaneuf inc.* sera payé en main propre lors de la représentation du 27 avril 2019.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2019-01-006 Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2019

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2019-01-007 Service de sécurité incendies: Achat d'habits de combat

Comptes à payer (municipalité)

2019-01-008 Comptes à payer du mois de décembre 2018 payables en janvier 2019

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de janvier 2019.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de janvier 2019.

Résolution #2019-01-006 : Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à acheter, selon les besoins, des flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable tout au long de l'année 2019.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de janvier 2019.

Résolution #2019-01-007 : Service de Sécurité incendies: Achat d'habits de combat

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des habits de combat pour le service de Sécurité incendies.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de trois habits de combat pour un montant approximatif de 8 000\$;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Résolution #2019-01-008 : Comptes à payer du mois de décembre 2018 payables en janvier 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2018 payable en janvier 2019 soit:

Municipalité au montant de 76 650.72\$
Bibliothèque au montant de 509.05\$
Loisirs au montant de 8 464.90\$
Incendie au montant de 8 023.15\$
Salaire des pompiers pour le mois de décembre 2018 : 26 077.80\$

ADOPTÉE

2019-01-009 Comptes à payer pour le mois de janvier 2019

Résolution #2019-01-009 : Comptes à payer pour le mois de janvier 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de janvier 2019 soit:

Municipalité au montant de 53 801.33\$
Bibliothèque au montant de 388.62\$
Loisirs au montant de 336.42\$
Incendie au montant de 687.24\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h55, car sa conjointe est une employée administrative.

2019-01-010 Comptes payés durant le mois de décembre 2018

Résolution #2019-01-010 : Comptes payés durant le mois de décembre 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de décembre 2018 soit:

Municipalité au montant de 158 189.16\$
Bibliothèque au montant de 1 998.64\$
Loisirs au montant de 13 425.29\$
Incendie au montant de 2 409.62\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h56.

2019-01-011 Comptes à payer: Programme TECQ (2014- 2018)

Résolution #2019-01-011 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 37 397.06\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u>#Factures</u>
Simo Management inc.	Inspection de conduites d'égout sanitaire	37 397.06\$	1808352



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 422 les montants requis aux fins de ces travaux.

ADAPTÉE

2019-01-012
Comptes à
payer: Unimanix
industries inc.

Résolution #2019-01-012 : Comptes à payer: Unimanix industries inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Unimanix industries inc.* au montant de 2 320.20\$ représentant l'achat d'une laveuse à pression pour le service de sécurité incendies Napierville/St-Cyprien suivant la facture numéro 39533.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-01-013
Comptes à
payer: CLD des
Jardins-de-
Napierville

Résolution #2019-01-013 : Comptes à payer: CLD des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *CLD des Jardins-de-Napierville* au montant de 2 568.73\$ représentant la publication des activités offertes par le service des loisirs pour la saison d'hiver 2019 dans la programmation régionale suivant la facture numéro CLD-4930.

ADOPTÉE

2019-01-014
Comptes à
payer: Le buffet
du chef

Résolution #2019-01-014 : Comptes à payer: Le buffet du chef

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le buffet du chef* au montant de 3 897.65\$ représentant le souper de Noël des personnes du 3e âge qui a eu lieu le 9 décembre dernier suivant la facture numéro 8074.

ADOPTÉE

2019-01-015
Comptes à
payer: Telmatik

Résolution #2019-01-015 : Comptes à payer: Telmatik

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Telmatik* au montant de 3 914.90\$ représentant les frais d'abonnement au système d'alerte et notifications aux citoyens pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2019 suivant la facture numéro 186393.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-01-016
Comptes à
payer:
Transport Alain
Grégoire inc.

Résolution #2019-01-016 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire inc.* au montant de 5 007.17\$ représentant la disposition des surplus d'excavations suite à des travaux et des réparations pour l'année 2018 suivant la facture numéro 301770.

ADOPTÉE

2019-01-017
Comptes à
payer: LavXel

Résolution #2019-01-017 : Comptes à payer: LavXel

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *LavXel* au montant de 9 836.11\$ représentant l'achat d'une laveuse pour le service de sécurité incendies Napierville/St-Cyprien suivant la facture numéro 4623.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-01-018
Comptes à
payer:
Équipements
Stinson
(Québec) inc.

Résolution #2019-01-018 : Comptes à payer: Équipements Stinson (Québec) inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les équipements Stinson (Québec) inc.* au montant de 14 733.31\$ représentant l'achat d'équipement de marquage de chaussée incluant les pièces de remplacement suivant la facture numéro 47771.

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale, à procéder l'immatriculation dudit équipement portant le #26.

ADOPTÉE

2019-01-019
Comptes à
payer: PG
Solutions inc.

Résolution #2019-01-019 : Comptes à payer: PG Solutions inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *PG Solutions inc.* au montant total de 24 047.04\$ représentant les frais de contrat, l'entretien et le soutien des applications du système informatique de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 suivant les factures numéro CESA28099, CESA28500, CESA28754 et CESA29514.

ADOPTÉE

2019-01-020
Permis
d'exploitation de
salles publiques

Résolution #2019-01-020 : Permis d'exploitation de salles publiques

CONSIDÉRANT QU'un permis d'exploitation de salle publique doit être émis par la municipalité afin d'obtenir le permis de boisson nécessaire lors de réception.

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL louent leurs salles pour des réceptions.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Que des permis d'exploitation de salle publique soient accordés pour le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et pour le Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'année 2019 et que ces permis portent respectivement les numéros 101, 102 et 103.

ADOPTÉE

2019-01-021 Ministère des Transports : Permis d'intervention

Résolution #2019-01-021 : Ministère des Transports : Permis d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce Ministère;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville demande au Ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise Monsieur Serge Bouchard, Directeur des travaux publics, à signer ces permissions de voirie et ces permis d'intervention;

Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

ADOPTÉE

2019-01-022 Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

Résolution #2019-01-022 : Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité est terminé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Archambault accepte de renouveler son contrat pour l'année 2019 aux mêmes termes et conditions que celui de 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par Monsieur Archambault;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De renouveler le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité aux mêmes termes et conditions que celui de 2018, à savoir au taux horaire de 20\$.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu d'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, le contrat d'engagement à intervenir entre la municipalité et Monsieur Raymond Archambault.

ADOPTÉE

2019-01-023 Programme Emploi-Été 2019

Résolution #2019-01-023 : Programme Emploi-Été 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

1. Que la municipalité de Napierville accepte la responsabilité du projet «Programme Emploi été» pour le service des loisirs ainsi que pour les travaux publics de la municipalité de Napierville et que Madame Chantale Pelletier, Mairesse et/ou Madame Julie Archambault, Directrice générale, est/sont autorisé(s) au nom de la municipalité de Napierville à signer tout document officiel concernant le dit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

2. Que la municipalité de Napierville s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2019-01-024 Demande de don ou commandite: Compétition d'athlète de force (CAAF)

Résolution #2019-01-024 : Demande de don ou commandite: Compétition d'athlète de force (CAAF)

CONSIDÉRANT QU'il y aura compétition amicale d'athlètes de force le 1er juin 2019 à Saint-Cyprien de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le comité CAAF Louis-Cyr a sollicité la Municipalité de Napierville afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE toute la population sera conviée à cet événement familial et qu'il contribue à remémorer les origines de Louis-Cyr dans notre communauté;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De verser à la CAAF un montant de 2,000\$ afin de contribuer financièrement à leur événement du 1er juin 2019 soit la compétition amicale d'athlètes de force;

Il est également résolu que la Municipalité de Napierville s'engage à fournir gratuitement les gradins et tables nécessaires à l'événement.

ADOPTÉE

Contributions financières

Contributions financières

2019-01-025 Contribution financière: Centre Sportif Régional Groupe DPJL

Résolution #2019-01-025 : Contribution financière: Centre Sportif Régional Groupe DPJL

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente relative à l'aide financière municipale est intervenue entre les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin, Canton de Hemmingford et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il y a 87 enfants de Napierville inscrits au Hockey Mineur de Beaujeu et 45 enfants de Napierville inscrits au CPA de Napierville pour la saison 2018-2019 suivant listes fournies par lesdits organismes.

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité de Napierville pour l'année 2019 relativement à la réparation de la zamboni et au remplacement du système de refroidissement de la glace s'élève à 13 233.23 \$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 31 713.23\$ au Centre Sportif Régional Groupe DPJL représentant l'aide financière accordée pour l'année 2019 soit 12 180\$ pour le Hockey Mineur de Beaujeu, 6 300\$ pour le CPA de Napierville et 13 233.23\$ pour la contribution au remplacement des infrastructures.

ADOPTÉE

2019-01-026
Contribution
financière:
Service de
transport adapté
aux personnes
handicapées

Résolution #2019-01-026 : Contribution financière: Service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme délégué, soit le *Regroupement des personnes handicapées-Région du Haut-Richelieu inc.* à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées le 23 octobre 2018 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 16 533\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2019;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 16 533\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Napierville et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2019-01-027
Contribution
financière:
Croix-Rouge
canadienne

Résolution #2019-01-027 : Contribution financière: Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale à été signée pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente le montant per capita est de 0.16\$ pour l'année 2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville**

De payer la somme de 593.92\$ à la Croix-Rouge canadienne représentant la contribution municipale pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-01-028
Hôtel de ville:
Achat et
installation d'un
serveur

Résolution #2019-01-028 : Hôtel de ville: Achat et installation d'un serveur

CONSIDÉRANT QUE le système informatique de l'hôtel de ville est désuet et qu'il requiert un nouveau serveur;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale, à procéder à une dépense approximative de 30 000\$ pour l'achat et l'installation d'un nouveau serveur pour l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2019-01-029
Formation des
comités

Résolution #2019-01-029 : Formation des comités

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut procéder à la formation des comités afin de superviser les dossiers des services municipaux.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que les comités suivants soient formés :

<u>ADMINISTRATION</u>	Monsieur le conseiller David Dumont
<u>SERVICE DES INCENDIES</u>	Messieurs les conseillers Mario Dufour et Ghislain Perreault
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>	Messieurs les conseillers David Dumont et Serge Brault
<u>CCU ET URBANISME</u>	Messieurs les conseillers David Dumont et Daniel Dumontier
<u>HLM</u>	Monsieur le conseiller Mario Dufour
<u>LOISIRS</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif et Messieurs les conseillers Daniel Dumontier et Ghislain Perreault
<u>BIBLIOTHÈQUE</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif
<u>ENVIRONNEMENT</u>	Messieurs les conseillers Ghislain Perreault et Daniel Dumontier
<u>ÉCO FRIPERIE</u>	Monsieur le conseiller Mario Dufour



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

<u>MADA</u>	Madame la conseillère Marthe Tardif
<u>ARENA</u>	Monsieur le conseiller David Dumont
<u>ÉCOLE PRIMAIRE</u>	Madame la mairesse Chantale Pelletier
<u>ÉCOLE SECONDAIRE</u>	Monsieur le conseiller Ghislain Perreault

Il est également résolu que Madame la Mairesse est d'office membre de tous les comités.

ADOPTÉE

2019-01-030
Bibliothèque
municipale:
Peinture

Résolution #2019-01-030 : Bibliothèque municipale: Peinture

CONSIDÉRANT QUE la peinture de la bibliothèque municipale n'est plus en bonne état et que celle ci-requiert un rafraichissement;

CONSIDÉRANT QUE *Peinture Mercier & Frères* ont transmis une soumission au montant de 5 490\$ plus les taxes applicables suivant soumission numéro 3890 en date du 26 novembre 2018;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de *Peinture Mercier & Frères* au montant de 5 490\$ plus les taxes applicables pour le rafraichissement de la peinture de la bibliothèque municipale.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-01-031
Bibliothèque
municipale:
Revêtement
de sol

Résolution #2019-01-031 : Bibliothèque municipale: Revêtement de sol

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de sols de la bibliothèque municipale n'est plus en bon état et que celui ci-requiert un rafraichissement;

CONSIDÉRANT QUE *Les recouvrements de sols André Lavallée inc.* ont transmis une soumission au montant de 11 999.50\$ plus les taxes applicables suivant soumission en date du 16 octobre 2018;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de *Les recouvrements de sols André Lavallée inc.* au montant de 11 999.50\$ plus les taxes applicables pour l'enlèvement et la pose de sol de la bibliothèque municipale.

Il est également résolu que les montant requis aux fins de ces travaux soit pris à même le fonds de roulement de la bibliothèque municipale et soit remboursé sur un période de 3 ans.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-01-032 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Résolution #2019-01-032 : Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville adopte une Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail qui sera effective à compter de la date de son adoption.

Il est également résolu que cette Politique remplace la Politique relative au harcèlement psychologique au travail adoptée le 6 novembre 2014.

ADOPTÉE

2019-01-033 Centre communautaire: Modification des tarifs

Résolution #2019-01-033 : Centre communautaire: Modification des tarifs

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le pourcentage d'augmentation annuelle des salles du centre communautaire établie à 3% suivant la résolution adoptée le 1er novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la méthode de tarification pour les non-résidents;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De modifier le pourcentage d'augmentation des salles à 1.5% au lieu de 3% à compter de l'année 2020 pour les locations effectuées par des résidents;

Il est également résolu que le prix de la location des salles pour un non-résidents équivaldra à 1.5 fois le prix de la location effectuée par un résidents, et ce à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-01-034 Autorisation destruction de documents

Résolution #2019-01-034 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er janvier 2019 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Monsieur Jean Marier et madame Lucie Deland

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2019-01-035 Levée de l'assemblée

Résolution #2019-01-035 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h16.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE